



NOTE D'INFORMATION

n° 25.47 – Juillet 2025

Le vécu au travail des personnels du second degré, en 2023-2024

- Au printemps 2024, la majorité des personnels du second degré se sentent respectés par les élèves et en sécurité dans les collèges ou lycées où ils ont exercé durant l'année scolaire. Un sur deux estime que la violence y est absente ou marginale. Le climat d'apprentissage est perçu plus défavorablement en éducation prioritaire et par les enseignants comparés aux autres personnels. Les personnels du second degré sont 72 % à partager l'impression d'avoir un métier utile aux autres, mais 22 % estiment être rémunérés à leur juste valeur. L'appréciation des moyens matériels et humains est meilleure dans le secteur privé sous contrat. Les personnels de direction sont les plus critiques sur l'intensité du travail : 28 % considèrent disposer d'assez de temps pour effectuer leurs missions. L'arrogance ou le mépris, et les refus ou contestations d'enseignement ou d'exercice des missions, sont les atteintes les plus fréquemment signalées par les personnels du second degré. Dans la majorité des cas où un motif est renseigné, les atteintes sont rapportées à des raisons professionnelles, par exemple le statut ou la fonction exercée.

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteurs : Émilie Radé, Muriella Rakotobe,
Catherine Simon, Boubou Traore, DEPP-B3
Édition : Aurélie Bernardi
Maquettiste : Anthony Fruchart
e-ISSN 2431-7632

Cette Note d'Information présente les résultats de l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation conduite au printemps 2024, auprès d'un échantillon représentatif de l'ensemble des personnels enseignants, de direction, d'éducation, de vie scolaire et personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé affectés dans un collège, un lycée d'enseignement général ou technologique (LEGT), polyvalent (LPO), professionnel (LP) ou un établissement régional d'enseignement adapté (EREA), dans les secteurs public et privé sous contrat, en France. 35 000 réponses ont été collectées. La passation de l'enquête repose sur un questionnaire en ligne. Il s'agit de la seconde édition de ce dispositif auprès des personnels du second degré, conduit pour la première fois en 2019. Les personnels du premier degré ont été enquêtés en 2022, les élèves le sont également régulièrement depuis 2011. La DEPP dispose ainsi d'informations de nature complémentaire sur la qualité de vie et la violence à l'école : des données recueillies directement auprès des acteurs concernés – élèves et personnels – en plus de l'enquête SIVIS auprès de chefs d'établissement ou d'inspecteurs de l'éducation nationale, qui recense des atteintes ayant lieu en milieu scolaire suivant des critères administratifs. Pour plus d'informations, consulter la page « Les enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation » sur le site du ministère chargé de l'éducation.

► Au printemps 2024, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) a conduit la seconde édition de l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des personnels du second degré de l'éducation nationale. L'enquête explore la vie professionnelle dans les établissements du second degré, et englobe des aspects tels que les relations entre personnes, l'enseignement, la sécurité et l'environnement physique. Cette étude présente le ressenti des personnels sur ces sujets et les atteintes éventuellement vécues dans le cadre de leurs fonctions au cours de l'année scolaire 2023-2024.

Neuf personnels sur dix se sentent respectés par les élèves et en sécurité dans leur établissement

En 2024, les déclarations des personnels du second degré sur la qualité de leurs rapports sociaux au travail au cours de l'année scolaire sont comparables aux niveaux mesurés en 2019 lors de la précédente édition de l'enquête. Le sentiment d'être respectés par les élèves est partagé par 93 % des personnels (92 % en 2019) [↘ figure 1](#) (Fréchou, Hubert, Touahir, 2019). Les sentiments d'être considérés par la hiérarchie directe (75 % des personnels en 2024), d'être considérés par les parents ou représentants légaux des élèves (73 %), et de solidarité entre les personnels de l'établissement (69 %) sont également majoritaires.

La plupart des personnels se sentent en sécurité à l'intérieur des établissements où ils exercent (92 %) et aux abords des établissements (89 %). Ces résultats sont stables en 2024 par rapport à 2019, tout comme la perception de la violence : la moitié des personnels estiment qu'il y a peu ou pas de violence au sein de leur établissement. En revanche, la proportion de personnels qui pensent que les règles de vie collective sont respectées dans leur établissement est en baisse (63 % en 2024 contre 70 % en 2019).

Les enseignants, moins positifs que les autres personnels sur la qualité du climat d'apprentissage

Des différentes catégories de personnels interrogés, ce sont les enseignants qui jugent le climat scolaire dans leur établissement le moins favorablement. Ainsi, ils sont 56 % à estimer que les élèves apprennent bien dans leur établissement (contre 71 % à 79 % parmi les autres catégories de personnels) [↘ figure 2](#). De même, 6 enseignants sur 10 déclarent que les règles de vie collective sont respectées dans leur établissement, contre 7 assistants d'éducation sur 10 et des proportions encore supérieures parmi les personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé, les conseillers principaux d'éducation (CPE) et les personnels de direction.

1 Déclarations des personnels du second degré sur le climat scolaire durant l'année scolaire 2023-2024, selon les établissements d'affectation (en %)

	Ensemble		Nature de l'affectation					
	2023-2024	2018-2019	Collège public hors EP	Collège public REP/REP+	Collège privé	LEGT ou LPO public	LP ou EREA public	Lycée privé
Se sentir respecté par les élèves	93	92	91	92	97	94	92	97
Se sentir considéré par la hiérarchie directe	75	78	76	75	79	74	74	76
Se sentir considéré par les parents ou représentants légaux des élèves	73	-	72	79	75	72	72	76
L'ensemble des personnels de l'établissement sont solidaires	69	73	69	69	79	67	62	76
Se sentir en sécurité à l'intérieur de l'établissement	92	94	92	89	97	91	88	96
Se sentir en sécurité aux abords de l'établissement	89	91	92	80	94	89	85	93
Les élèves apprennent bien dans l'établissement	60	62	57	33	80	67	50	78
Les règles de vie collective sont bien appliquées	63	70	61	50	82	65	51	77
Il n'y a pas ou peu de violence dans l'établissement	51	49	44	22	72	60	40	77

Lecture : au printemps 2024, 93 % des personnels du second degré déclarent se sentir respectés par les élèves, contre 92 % des personnels du second degré en 2019.

Champ : personnels affectés dans les établissements du second degré, des secteurs public et privé sous contrat, en France.

Source : DEPP, enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des personnels du second degré, printemps 2024.

Réf. : Note d'Information, n° 25.47. DEPP

Ces deux dernières catégories, CPE et personnels de direction, se démarquent également avec un sentiment plus élevé que la moyenne d'être considérés par les parents ou représentants légaux des élèves (respectivement 86 % et 91 % contre 71 % de l'ensemble des personnels) (figure 1bis en ligne). En revanche, les assistants d'éducation déclarent moins souvent que l'ensemble des personnels se sentir considérés par leur hiérarchie directe (67 % contre 75 %).

Des résultats plus contrastés selon le secteur et l'appartenance à l'éducation prioritaire

Les déclarations des personnels varient selon le type d'établissement dans lequel ils exercent. Ceux exerçant dans les collèges publics en éducation prioritaire (EP) sont 33 % à estimer que leur établissement offre un climat d'apprentissage favorable aux élèves, contre 57 % dans les collèges publics hors EP et 80 % dans les collèges privés.

Les personnels des lycées publics (LEGT et LPO, LP et EREA) sont moins nombreux à déclarer que les élèves y apprennent bien (respectivement 67 % et 40 %) que ceux des lycées privés (78 %). Les écarts observés entre établissements publics et privés sous contrat peuvent être liés à des différences entre les profils des élèves et des personnels qui y exercent, et à des différences de conditions d'accueil des élèves. Tout au long de cette étude, les comparaisons entre secteurs public et privé sous contrat doivent être lues avec prudence, car les résultats ne portent qu'en partie sur les mêmes catégories de personnels. Dans le secteur privé, seuls les enseignants ont été enquêtés, en raison de contraintes méthodologiques compliquant l'interrogation des autres personnels. À l'inverse, les résultats du secteur public reposent sur les réponses des personnels enseignants et non enseignants. L'écart reste

néanmoins présent lorsqu'on se retirent aux déclarations des enseignants exerçant dans les secteurs public et privé.

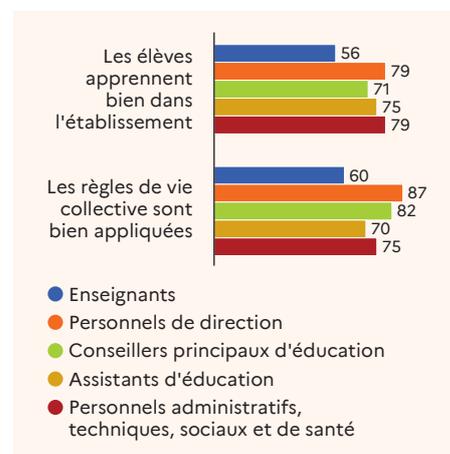
Par ailleurs, les personnels de collèges publics en EP sont 50 % à déclarer que les règles de vie collective dans l'établissement ne sont pas respectées (contre 61 % et 82 % des personnels exerçant respectivement dans les collèges publics hors EP et dans les collèges privés). Ce sentiment est également plus faible dans les LP et EREA publics (51 %) que dans les LEGT et LPO publics (65 %) et les lycées privés (77 %).

Si les personnels des établissements publics rapportent que la violence est davantage présente dans l'établissement que leurs homologues du secteur privé, ils sont en revanche tout aussi nombreux et majoritaires à juger se sentir en sécurité dans l'établissement.

Une dégradation de la perception des conditions de travail

Les conditions de travail sont globalement jugées de façon mitigée, et plus négative que lors de l'édition précédente de l'enquête. La part de personnels déclarant disposer d'informations claires et suffisantes pour exercer leur métier a diminué (52 %, soit - 15 points), mais également les parts de personnels ayant le sentiment de faire partie d'une équipe (61 %, - 13 points), de ne pas être exploités (66 %, - 11 points) et de ne pas être dépassés par des changements trop rapides (67 %, - 10 points) **figure 3**. Ils sont également moins nombreux à déclarer être capables d'exercer le même métier jusqu'à la retraite (40 %, - 7 points), avoir des moyens matériels adaptés et suffisants pour effectuer correctement leur travail (45 %, - 6 points) et faire des choses qui leur plaisent dans le cadre de leur travail (85 %, - 6 points). En 2024, les personnels du second degré sont presque autant qu'en 2019 à considérer

2 Déclarations des personnels du second degré sur les conditions d'accueil des élèves dans leur établissement durant l'année scolaire 2023-2024, selon les missions exercées (en %)



Lecture : au printemps 2024, 56 % des enseignants du second degré déclarent que les élèves apprennent bien dans l'établissement où ils exercent.

Champ : personnels affectés dans les établissements du second degré, des secteurs public et privé sous contrat, en France.

Source : DEPP, enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des personnels du second degré, printemps 2024.

Réf. : Note d'Information, n° 25.47. DEPP

avoir un nombre de collègues suffisant pour exercer leurs missions (60 % contre 62 %), ils sont 51 % à se dire satisfaits de leur formation (contre 53 %), 68 % à pouvoir développer leurs compétences professionnelles (contre 71 %), 69 % à recevoir du soutien dans les situations difficiles (comme en 2019), 78 % à disposer de la capacité à organiser leur travail comme ils le souhaitent (contre 81 %) et, enfin, 89 % déclarent ne pas ressentir d'ennui dans le cadre de leur travail (contre 92 % en 2019). S'agissant du ressenti, 72 % des personnels du second degré pensent que leurs missions représentent quelque chose d'utile aux autres, une proportion équivalente au niveau de 2019, qui contraste fortement avec la satisfaction salariale : moins d'un quart des personnels exerçant au collège et au lycée (22 %) jugent être rémunérés à leur juste valeur.

3 Déclarations des personnels du second degré sur leurs conditions de travail durant l'année scolaire 2023-2024, selon les établissements d'affectation (en %)

		Ensemble		Nature de l'affectation					
		2023-2024	2018-2019	Collège public hors EP	Collège public REP/REP+	Collège privé	LEGT ou LPO public	LP ou EREA public	Lycée privé
Être d'accord avec le fait de...	avoir un nombre de collègues ou de collaborateurs suffisant	60	62	53	59	70	62	63	71
	recevoir un soutien satisfaisant dans les situations difficiles	69	69	69	71	75	67	66	71
	ne pas avoir une quantité de travail excessive	60	-	57	62	62	59	67	63
	avoir le temps suffisant	52	42	49	52	51	52	59	55
	être capable d'exercer le même métier jusqu'à la retraite	40	46	34	36	46	41	42	50
	avoir des informations claires et suffisantes	52	68	50	52	59	52	53	57
	avoir des moyens matériels adaptés et suffisants	45	51	42	41	52	47	44	55
	avoir une formation suffisante et adaptée	51	53	49	52	54	51	53	57
	être rémunéré à sa juste valeur	22	-	19	26	21	23	26	23
	pouvoir organiser son travail de la façon souhaitée	78	81	77	77	81	78	78	82
Avoir le sentiment de...	faire partie d'une équipe	61	75	62	62	67	59	60	66
	faire quelque chose d'utile aux autres	72	75	70	72	74	73	71	76
	ne pas être exploité	66	76	62	66	70	66	69	70
	ne pas être dépassé par des changements trop rapides	67	77	62	65	70	71	68	72
	Ne pas éprouver d'ennui	89	92	89	89	92	88	86	91

Lecture : au printemps 2024, 60 % des personnels du second degré considèrent qu'ils ont un nombre de collègues ou de collaborateurs suffisant pour effectuer leur travail, contre 62 % des personnels du second degré en 2019.

Champ : personnels affectés dans les établissements du second degré, des secteurs public et privé sous contrat, en France.

Source : DEPP, enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des personnels du second degré, printemps 2024.

Réf. : Note d'Information, n° 25.47. DEPP

Seul le sentiment de disposer d'un temps suffisant pour exercer ses missions est en hausse (+ 9 points) et partagé par 52 % des personnels.

Les personnels de direction particulièrement marqués par l'intensité du travail

Les personnels de direction se démarquent avec une perception plus aiguë de la quantité de travail qui leur est demandée : ils sont 40 % à ne pas la considérer comme excessive, soit 20 points de moins que la moyenne des personnels (figure 3bis en ligne). Ils sont aussi 28 % à considérer qu'ils disposent d'un temps suffisant pour effectuer leur travail, à un niveau inférieur à celui des CPE (35 %). À l'inverse, les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé ainsi que les assistants d'éducation jugent ces deux dimensions de façon plus favorable (61 % et 53 % respectivement pour les premiers types de personnels ; 84 % et 82 % pour les seconds).

Par rapport aux autres fonctions, les personnels de direction et les CPE sont plus nombreux à estimer qu'ils manquent de collègues, mais jugent plus fréquemment que les moyens matériels sont suffisants et adaptés. Dans les établissements privés, la moitié des personnels enseignants estiment que les moyens matériels sont suffisants pour accomplir leur travail, et 70 % jugent les moyens humains adaptés – des niveaux d'accord plus élevés que dans les établissements publics. À l'opposé, les personnels de collège public hors EP

approuvent moins souvent que la moyenne le fait d'avoir un nombre de collègues suffisant (53 %, soit - 7 points par rapport à l'ensemble).

Sans doute de façon consécutive, le sentiment de soutenabilité du travail, c'est-à-dire le sentiment de pouvoir exercer le même métier jusqu'à la retraite (Beatriz, 2022), présente des écarts similaires : 34 % des personnels de collège public hors EP s'en sentent capables, contre 46 % des personnels de collège privé et 50 % en lycée privé. Les personnels de collèges et de lycées privés déclarent plus souvent que la moyenne avoir l'occasion de développer leurs compétences professionnelles (respectivement + 7 et + 6 points par rapport à l'ensemble).

L'arrogance ou le mépris, le refus ou la contestation d'exercice des missions sont les atteintes les plus fréquemment signalées

Les personnels du second degré ont été interrogés sur les atteintes dont ils ont été victimes dans le cadre professionnel au cours de l'année scolaire. L'enquête porte tant sur les atteintes susceptibles d'avoir été commises par des élèves, des adultes de l'établissement ou des personnes extérieures, qu'elles aient ou non fait l'objet d'un signalement officiel (voir méthodologie en ligne).

En 2024, les situations d'arrogance ou de mépris constituent la forme d'atteinte la plus fréquemment rapportée : 42 % des personnels du second degré y ont été confrontés au moins une fois au cours de

l'année scolaire (figure 4). Les enseignants sont également 42 % à déclarer avoir été confrontés à des marques d'arrogance ou de mépris (figure 4 bis en ligne). Ces situations sont plus souvent signalées par les CPE (53 %), les assistants d'éducation (50 %) et les personnels de direction (49 %), mais moins par les personnels administratifs, sociaux et de santé (35 %). Dans l'ensemble, les personnels du second degré sont 27 % à avoir connu au moins une situation de refus ou de contestation d'enseignement ou d'exercice des missions au cours de l'année scolaire. C'est le cas de 29 % des enseignants. Des proportions similaires sont observées parmi les personnels de direction (26 %), les CPE (29 %) et les assistants d'éducation (23 %), tandis que ces situations sont également moins fréquemment rapportées par les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (9 %). Dans le secteur privé sous contrat, l'arrogance ou le mépris, et les refus ou contestations d'enseignement ou d'exercice des missions sont nettement moins fréquents que dans le public.

Les autres violences non physiques sont rapportées par les personnels du second degré dans des proportions plus faibles : les moqueries ou insultes (15 %), les mises à l'écart ou marginalisations (7 %), les menaces (5 %), les propos à caractère sexiste ou sexuel (4 %) et enfin le harcèlement (5 %).

Concernant les atteintes physiques, 4 % des personnels indiquent avoir été bousculés intentionnellement, frappés ou blessés au cours de l'année scolaire.

Enfin, les atteintes aux biens tels que les vols ou dégradations de matériel pédagogique

4 Exposition des personnels à différentes formes d'atteintes durant l'année scolaire 2023-2024, selon les établissements d'affectation (en %)

		Nature de l'affectation						
		Ensemble	Collège public hors EP	Collège public REP/REP+	Collège privé	LEGT ou LPO public	LP ou EREA public	Lycée privé
Atteintes aux personnes, non physiques	Arrogance ou mépris	42	46	48	32	40	47	33
	Contestation ou refus d'enseignement ou d'exercice des missions	27	31	30	19	25	31	19
	Moquerie(s) ou insulte(s)	15	19	22	10	11	18	9
	Mise à l'écart, marginalisation	7	7	10	8	7	9	7
	Menace(s)	5	6	8	2	4	8	2
	Propos à caractère sexuel ou sexiste	4	4	4	3	4	5	2
	Harcèlement	5	5	5	4	4	7	4
Atteintes aux personnes, physiques et sexuelles	Bousculade(s) intentionnelle(s), coup(s), blessure(s)	2	3	4	1	2	3	1
	Agression ou tentative d'agression sexuelle	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,0
Atteintes aux biens	Vol ou dégradation de matériel pédagogique ou professionnel	14	17	20	8	10	18	8
	Vol ou dégradation d'objet(s) personnel(s)	4	5	7	3	3	6	3
Avoir vécu au moins une atteinte		57	62	65	46	54	63	46

Lecture : 42 % des personnels du second degré déclarent avoir subi de l'arrogance ou du mépris au moins une fois dans le cadre de leurs fonctions, au cours de l'année scolaire 2023-2024.

Champ : personnels affectés dans les établissements du second degré, des secteurs public et privé sous contrat, en France.

Source : DEPP, enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des personnels du second degré, printemps 2024.

Réf. : Note d'Information, n° 25.47. DEPP

ou professionnel sont signalés par 14 % des personnels du second degré et les vols ou dégradations de biens personnels par 4 % d'entre eux.

Au total, les personnels du second degré sont 57 % à déclarer avoir été exposés à au moins l'une de ces situations au cours de l'année scolaire, toutes formes d'atteintes confondues.

Des atteintes plus fréquentes en éducation prioritaire et dans le secteur public

Ce sont les personnels exerçant dans les collèges en EP qui déclarent le plus fréquemment avoir subi au moins une atteinte depuis la rentrée scolaire (65 %).

Dans les collèges publics hors EP, ils sont 62 %, contre 46 % des personnels exerçant dans les collèges privés sous contrat. C'est également le cas des personnels des LEGT ou LPO public (54 %) et des LP ou EREA (63 %) par rapport aux personnels des lycées privés (46 %).

Ces niveaux d'exposition aux atteintes sont cohérents avec leur perception de la violence dans l'établissement.

En revanche, la prévalence varie peu en fonction de la mission exercée : les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé sont un peu moins concernés (44 %) que les autres catégories de personnels.

Les femmes sont un peu plus nombreuses que leurs collègues masculins à déclarer avoir subi au moins une atteinte (59 % contre 54 %) et en particulier à relever des situations d'arrogance ou de mépris (45 % contre 36 %). À nouveau, on peut noter qu'un écart comparable est également observé en ce qui concerne le niveau de violence perçu dans

5 Exposition des personnels à différents motifs d'atteintes durant l'année scolaire 2023-2024 (en %)



Lecture : 38 % des personnels du second degré déclarent avoir subi, au moins une fois au cours de l'année scolaire 2023-2024, une violence verbale, physique ou des faits de harcèlement pour des raisons professionnelles.

Champ : personnels affectés dans les établissements du second degré, des secteurs public et privé sous contrat, en France.

Source : DEPP, enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des personnels du second degré, printemps 2024.

Réf. : Note d'Information, n° 25.47. DEPP

l'établissement : 49 % des femmes jugent qu'elle est faible ou inexistante contre 55 % des hommes (figures 1bis en ligne).

Le motif d'atteinte le plus cité est d'ordre professionnel.

Les personnels du second degré qui déclarent avoir été confrontés à des violences verbales, physiques ou à des faits de harcèlement sont interrogés sur le motif de ces atteintes. Les motifs d'ordre professionnel sont les plus fréquemment invoqués par les personnels du second degré : 38 % d'entre eux ont connu au cours de l'année une atteinte pour une raison liée à leur statut, leur fonction ou encore leur corps professionnel (figure 5).

Les autres motifs sont cités dans des proportions nettement moindres : l'apparence

physique ou la tenue vestimentaire (4 %), les convictions personnelles réelles ou supposées (4 %), le sexisme (4 %). Le racisme ou l'antisémitisme, l'origine sociale, géographique ou l'accent, l'état de santé ou le handicap, le nom ou le prénom, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, la religion réelle ou supposée sont, chacun, invoqués par moins de 2 % des personnels ayant été victimes d'une atteinte. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 25.47, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notes-d-information